

Saint-Georges, le 30 septembre 2009.

Monsieur le maire Roger Carette
Monsieur le conseiller Serge Paquet
Monsieur le conseiller Daniel Lessard
Monsieur le conseiller Jean Perron
Madame la conseillère Irma Quirion
Monsieur le conseiller Régis Drouin
Madame la conseillère Marie-Ève Dutil
Madame la conseillère Karen Hilchey
Monsieur le conseiller Marcel Bérubé

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes, par le présent avis, convoqués à une assemblée extraordinaire de ce conseil qui sera tenue le **jeudi 1^{er} octobre 2009 à compter de 19 h 30**, au lieu ordinaire des séances.

Lors de cette séance, les sujets suivants seront pris en considération :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture.

2. Adoption de l'ordre du jour.

3. Consultation publique :

- 3.1 335-2009 – Relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale pour l'insertion d'un bâtiment dans une zone patrimoniale.

4. Adoption d'un règlement :

- 4.1 338-2009 – Décrétant une dépense de 5 425 000 \$ et un emprunt de 5 425 000 \$ pour des travaux de réfection des services municipaux dans la 33^e Rue du boulevard Dionne à la 34^e Rue; dans la 140^e Rue du boulevard Lacroix à la 10^e Avenue; dans la 3^e Avenue au sud de la 25^e Rue; dans la 4^e Avenue de la 25^e Rue à la 27^e Rue; dans la 90^e Rue de la voie ferrée à la 8^e Avenue; dans la 90^e Rue de la 8^e Avenue à la 10^e Avenue; dans la 2^e Avenue de la route 173 à la 113^e Rue et dans la 1^{re} Avenue du boulevard Lacroix jusqu'au numéro civique 10350.

5. Projets de règlements :

- 5.1 339-2009 – Amendement au Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin de pouvoir autoriser les classes d'usages publics dans les affectations « Commerces de gros et industrie légère » (Dépôt du projet de règlement).
- 5.2 340-2009 – Amendement au Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de modifier les usages permis dans la zone IA- 808 (Dépôt du premier projet).

6. Adoption de résolutions :

- 6.1 Approbation des comptes payables par le fonds d'administration et par le fonds des immobilisations.
- 6.2 Prolongation du contrat pour l'évacuation, transport et déchargement des boues déshydratées de l'usine d'épuration.
- 6.3 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour les travaux d'infrastructures dans la 163^e Rue et la 12^e avenue.
- 6.4 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour les travaux de réfection de l'égout pluvial dans la 37^e Rue.
- 6.5 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour les travaux de modification de la toiture du centre sportif Lacroix-Dutil.
- 6.6 Appel d'offres pour la vente de deux résidences pour déménagement.
- 6.7 Modification de la programmation de travaux dans le cadre du Programme de remise d'une partie de taxe d'accise sur l'essence.
- 6.8 Acceptation d'une convention avec la Fabrique de l'Assomption de la B.V.M. pour l'utilisation du stationnement de l'église.
- 6.9 Embauche d'un policier-patrouilleur.
- 6.10 Fin d'emploi d'un employé au Service des travaux publics.
- 6.11 Adoption du plan d'organisation policière.
- 6.12 Mandat d'expertise pour un actuaire.
- 6.13 Mode de construction du complexe culturel.

7. Dépôt de document :

- 7.1 Liste d'autorisation de dépenses.

8. Période de questions.

9. Levée de l'assemblée.

Cette séance extraordinaire est convoquée sur ordre verbal du maire au greffier.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

JEAN M^CCOLLOUGH
Greffier
jc.

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 1^{er} octobre 2009 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Irma Quirion, Marie-Ève Dutil et Karen Hilchey, messieurs les conseillers Serge Paquet, Daniel Lessard, Jean Perron et Marcel Bérubé.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Roger Carette.

Sont aussi présents messieurs Marcel Grondin directeur général et Jean M^cCollough, greffier et directeur du Secrétariat général.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 50.

À la demande du maire, tous les membres présents du conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prévus par la loi.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N° 09-5704

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par le greffier sur ordre verbal du maire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté en retirant les items suivants :

6.3 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour les travaux d'infrastructures dans la 163^e Rue et la 12^e avenue.

6.6 Appel d'offres pour la vente de deux résidences pour déménagement.

et en ajoutant les items suivants :

6.9.1 Remerciements à Monsieur Peter Paquet.

6.13.1 Demande d'indexation de la subvention du Complexe culturel au ministre responsable du programme « Chantiers Canada ».

6.13.2 Demande d'indexation de la subvention du Complexe culturel à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

ADOPTÉE

CONSULTATION PUBLIQUE :

RÈGLEMENT NUMÉRO 335-2009

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 335-2009 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale pour l'insertion d'un bâtiment dans une zone patrimoniale**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT :

RÉSOLUTION N° 09-5705

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 338-2009** décrétant une dépense de 5 425 000 \$ et un emprunt de 5 425 000 \$ pour des travaux de réfection des services municipaux dans la 33^e Rue du boulevard Dionne à la 34^e Rue; dans la 140^e Rue du boulevard Lacroix à la 10^e Avenue; dans la 3^e Avenue au sud de la 25^e Rue; dans la 4^e Avenue de la 25^e Rue à la 27^e Rue; dans la 90^e Rue de la voie ferrée à la 8^e Avenue; dans la 90^e Rue de la 8^e Avenue à la 10^e Avenue; dans la 2^e Avenue de la route 173 à la 113^e Rue et dans la 1^{re} Avenue du boulevard Lacroix jusqu'au numéro civique 10350, soit adopté par ce Conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 338-2009** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

PROJETS DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 09-5706

Adoption du projet du règlement numéro 339-2009

Le greffier résume le projet du **Règlement numéro 339-2009**.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé
APPUYÉ par madame la conseillère Karen Hilchey
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet du **Règlement numéro 339-2009** intitulé "**Règlement d'amendement du Plan d'urbanisme**", par lequel la Municipalité amende le Règlement 163-2005 intitulé "Plan d'urbanisme" en vigueur depuis le 21 septembre 2005, **afin de pouvoir autoriser les classes d'usages publics dans les affectations « Commerces de gros et industrie légère »**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 1^{er} octobre au 9 novembre 2009 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 9 novembre 2009 à compter de 19 h 30 sur ledit document.

QUE la présente résolution ainsi que le projet du règlement d'amendement du plan d'urbanisme soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du **Règlement numéro 339-2009** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5707

Adoption du projet du règlement numéro 340-2009

Le greffier résume le projet du **Règlement numéro 340-2009**.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Lessard
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet du **Règlement numéro 340-2009** intitulé "Règlement d'amendement au Règlement de zonage", par lequel la Municipalité amende le Règlement numéro 150-2005 en vigueur depuis le 25 août 2005, **afin de modifier les usages permis dans la zone IA- 808**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 1^{er} octobre au 9 novembre 2009 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 9 novembre 2009 à compter de 19 h 30 sur ledit document.

QUE la présente résolution ainsi que le projet du règlement d'amendement du Règlement de zonage soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du **Règlement numéro 340-2009** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 09-5708

Approbation des comptes payables par le fonds
d'administration et par le fonds des immobilisations

ATTENDU : le rapport préparé par M. Clément Poulin, c.a., directeur du Service des Finances et trésorier, en date du 30 septembre 2009, dans lequel il recommande le paiement des comptes courants payables par le fonds d'administration au montant de 645 137,44 \$ et par le fonds des immobilisations au montant de 2 678 569,01 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Lessard
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur des Finances et trésorier M. Clément Poulin, c.a., soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 3 323 706,45 \$ pour les chèques couvrant la période du 18 au 1^{er} octobre 2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5709

Prolongation du contrat pour l'évacuation, le transport et le déchargement des boues déshydratées de l'usine d'épuration

- ATTENDU : que suite à un appel d'offres public, la Ville avait octroyé à l'entreprise FERME FORESTIÈRE A.D.ROY (9060-1535 QUÉBEC INC.) par sa résolution numéro 07-4373 datée du 9 octobre 2007, un contrat de 2 ans pour l'évacuation, le transport et le déchargement des boues déshydratées de l'usine d'épuration;
- ATTENDU : que les Services techniques étudient d'autres alternatives concernant la disposition des boues déshydratées de l'usine d'épuration;
- ATTENDU : que le soumissionnaire retenu est d'accord pour prolonger le contrat pour une période de 6 mois, mais propose un prix différent de celui accordé en 2007;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte de prolonger avec l'entreprise FERME FORESTIÈRE A.D.ROY (9060-1535 QUÉBEC INC.) le contrat pour l'évacuation, le transport et le déchargement des boues déshydratées de l'usine d'épuration, pour une période de six (6) mois à compter du 1^{er} novembre 2009 et se terminant le 30 avril 2010, pour un montant unitaire par voyage de 225,75 \$, incluant toutes les taxes applicables.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5710

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la réfection d'égout pluvial dans la 37^e Rue

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
R.J. DUTIL & FRÈRES INC.	31 746,09 \$
EXCAVATIONS LAPOINTE & FILS INC.	33 298,13 \$
EXCAVATION TRANSCO INC.	35 276,26 \$
9060-1535 QC INC. / FERME FORESTIÈRE A.D. ROY	37 530,94 \$
GIROUX & LESSARD LTÉE	62 081,25 \$

ATTENDU : qu'à la suite de l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport daté du 28 septembre 2009, que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **R.J. DUTIL & FRÈRES INC. au montant de 31 746,09 \$**;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Karen Hilchey
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **R.J. DUTIL & FRÈRES INC. au montant de 31 746,09 \$** incluant toutes les taxes applicables, **pour la réfection de l'égout pluvial dans la 37^e Rue**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduit.

QUE la somme de 31 746,09 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit payable à même le fonds d'administration – section immobilisations, tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5711

Acceptation de la plus basse soumission conforme
pour la modification de la toiture du centre sportif Lacroix-Dutil

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 5 fournisseurs, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
JEAN-LUC GROLEAU INC.	44 770,00 \$
LES CONSTRUCTIONS BINET INC.	51 600,00 \$
LES CONSTRUCTIONS A.BEAUDOIN & FILS INC.	55 760,25 \$

ATTENDU : qu'à la suite de l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de division - Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport daté du 30 septembre 2009, que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **JEAN-LUC GROLEAU INC. au montant de 44 770 \$** pour la modification de la toiture du Centre sportif Lacroix-Dutil;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **JEAN-LUC GROLEAU INC. au montant de 44 770 \$** incluant toutes les taxes applicables, **pour la modification de la toiture du centre sportif Lacroix-Dutil**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 44 770 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit payable à même le fonds d'administration – section immobilisations, tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5712

Modification à la programmation des travaux dans le cadre
du programme de remise d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence

ATTENDU : le programme de retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence;

ATTENDU : qu'il y a lieu de modifier la programmation de travaux, afin d'obtenir 100% des sommes réservées pour la Ville;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Karen Hilchey
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Lessard
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la programmation de travaux jointe à la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

QUE cette programmation de travaux soit transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5713

Acception d'une convention avec la Fabrique de l'Assomption de la B.V.M. pour l'utilisation du stationnement de l'église

ATTENDU : le projet de construction d'un complexe culturel voisin de l'église l'Assomption;

ATTENDU : les discussions intervenues avec la Fabrique de la paroisse de l'Assomption de la B.V.M. concernant l'utilisation en commun du stationnement de l'église;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le projet de convention entre la Fabrique de la paroisse de l'Assomption de la B.V.M. concernant l'utilisation des stationnements de l'église L'Assomption par les utilisateurs du complexe culturel, laquelle convention est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle y était au long reproduite.

QUE l'entrée en vigueur de la présente entente soit prévue à l'ouverture du complexe culturel.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5714

Embauche d'un policier patrouilleur

ATTENDU : le départ à la retraite de M. Peter Paquet à compter du 26 octobre 2009;

ATTENDU : qu'il y a lieu d'embaucher un policier patrouilleur en remplacement de monsieur Paquet;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par madame la conseillère Karen Hilchey
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Louis-David Paré au titre de policier patrouilleur à compter du 26 octobre 2009, selon les conditions de travail prévues à la convention collective de travail des policiers.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5715

Sincères remerciements à M. Peter Paquet

ATTENDU : que nous avons reçu de M. Peter Paquet une lettre de démission à titre de policier au Service de police de la Ville de Saint-Georges, à compter du 26 octobre 2009;

ATTENDU : les nombreuses années de loyaux services de M. Peter Paquet malgré toutes les difficultés qu'il a pu rencontrer tout au long de sa carrière;

RÉSOLUTION N° 09-5715 (suite)

ATTENDU : ce conseil désire signifier à M. Peter Paquet sa reconnaissance pour sa longue et fructueuse carrière à titre de policier au service de la Ville de Saint-Georges;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par madame la conseillère Karen Hilchey
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil remercie très sincèrement M. Peter Paquet pour toutes ses années de loyaux services qu'il a consacrées à la Ville de Saint-Georges et à ses citoyens.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5716

Fin d'emploi d'un employé au Service des travaux publics

ATTENDU : le rapport préparé par M. Jean-Yves Blais, directeur des Ressources humaines, en date du 29 septembre 2009, dans lequel il recommande de mettre fin à l'emploi de M. Tony Blais à titre d'employé manuel au Service des travaux publics;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 1^{er} octobre 2009;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil mette fin à l'emploi de M. Tony Blais à titre d'employé manuel au Service des travaux publics.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5717

Adoption du plan d'organisation policière

ATTENDU : que la *Loi sur la police* oblige les municipalités à soumettre un nouveau plan d'organisation policière démontrant comment le corps de police répond aux exigences du niveau de service requis;

ATTENDU : que ce sujet a été déposé et discuté au comité général du 21 septembre 2009;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par madame la conseillère Karen Hilchey
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adopte le plan d'organisation policière, lequel plan est annexé à la présente résolution pour en faire partie comme s'il y était au long déposé.

QUE ce plan d'organisation policière soit déposé au ministre de la Sécurité publique pour approbation.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5718

Mandat d'expertise pour un actuaire

ATTENDU : la demande de l'Association des policiers de Ville de Saint-Georges, à l'effet de demander un arbitrage de différend dans le cadre du renouvellement de la convention collective de travail;

ATTENDU : que la partie syndicale a déposé une nouvelle demande relative à l'intégration au régime de retraite à prestations déterminées des employés de la Ville pour les policiers en y apportant de nombreuses améliorations;

ATTENDU : que suite à la nouvelle demande syndicale, la Ville doit nommer un conseiller en matière de régime de retraite pour étudier la demande et agir à titre de témoin expert pour la partie patronale;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accorde un mandat d'expertise à M. Gilles Dion, actuaire pour conseiller les représentants de la Ville dans ce dossier, étudier la demande syndicale et agir au titre de témoin expert pour la partie patronale, dans le dossier d'arbitrage de différend pour le renouvellement de la convention collective de travail des policiers et ce, aux conditions prévues dans l'offre de services déposée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5719

Complexe culturel régional

ATTENDU : les économies majeures générées par le choix de la construction sous mode « *clef en main* »;

ATTENDU : les impacts très significatifs en réduction du calendrier de projets;

ATTENDU : les opinions d'expériences similaires et connues des représentants du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, et évoquées en comité de travail;

ATTENDU : les exigences de livraison du projet aux fins de l'obtention de la subvention fédérale (1^{er} avril 2011);

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé
DISSIDENTES madame la conseillère Irma Quirion et madame la conseillère Karen Hilchey aux motifs que bien qu'elles soient en faveur du projet, elles considèrent que c'est au nouveau conseil élu le 1^{er} novembre prochain de décider le mode de construction du futur complexe culturel
ET RÉSOLU à la majorité des membres présents

QUE ce conseil opte pour le mode « *clef en main* » pour la construction du complexe culturel régional et les travaux préparatoires résiduels.

QUE cette option soit signifiée aux autorités du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et des partenaires de l'élaboration du projet.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5720

Demande d'indexation de la subvention du Complexe culturel
au ministre responsable du programme « Chantiers Canada »

ATTENDU : l'annonce du gouvernement fédéral d'une subvention de 6 M \$ pour le Complexe culturel régional;

ATTENDU : que l'estimé de 18 M \$ sur lequel était basé le montant de la subvention faisant référence à des estimés 2006;

ATTENDU : que les travaux de construction du Complexe culturel régional ne seront terminés qu'en 2011;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par madame la conseillère Karen Hilchey
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil demande à l'honorable John Baird ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, d'indexer la subvention confirmée pour le Complexe culturel régional de Saint-Georges, en fonction de l'actualisation des coûts en dollars de 2011.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5721

Demande d'indexation de la subvention du Complexe culturel
à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

ATTENDU : l'annonce du gouvernement fédéral d'une subvention de 6 M \$ pour le Complexe culturel régional;

ATTENDU : que l'estimé de 18 M \$ sur lequel était basé le montant de la subvention faisant référence à des estimés 2006;

ATTENDU : que les travaux de construction du Complexe culturel régional ne seront terminés qu'en 2011;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par madame la conseillère Karen Hilchey
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil demande à l'honorable Christine St-Pierre ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, d'indexer la subvention confirmée pour le Complexe culturel régional de Saint-Georges, en fonction de l'actualisation des coûts en dollars de 2011.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENT :

LISTE D'AUTORISATION DE DÉPENSES

La liste d'autorisation de dépenses est déposée au conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à une période de questions. Monsieur le conseiller Jean Perron demande des informations concernant le dossier du garage de M. Mario Thibodeau.

RÉSOLUTION N° 09-5722

Remerciements à monsieur le Maire Roger Carette

ATTENDU : que M. Roger Carette est maire de la Ville depuis le 6 novembre 1994;

ATTENDU : que ce dernier a annoncé qu'il ne se représentait pas à l'élection générale du 1^{er} novembre 2009;

ATTENDU : l'ensemble des réalisations qui ont eu lieu pendant les différents mandats qu'il a assumés à la mairie;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil transmette ses plus sincères remerciements à monsieur Roger Carette pour sa fructueuse carrière à titre de maire de la Ville de Saint-Georges.

QUE ce conseil souhaite à monsieur Carette la plus heureuse des retraites.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 35, sur proposition de monsieur le conseiller Serge Paquet, appuyé par monsieur le conseiller Jean Perron, la séance est levée.

ROGER CARETTE
Maire

JEAN M^cCOLLOUGH
Greffier
